

Leaded Gasoline For Competition Vehicles
Annual Reporting for Gasoline Regulations
Canadian Environmental Protection Act, 1999

Company Identification and Declaration

Company Information

Company Name: _____

Address: _____

City: _____ Prov.: _____

Postal Code: _____

Ph: (____) ____-_____

Fax: (____) ____-_____

Contact Information

Name: _____

Title: _____

Address: _____

City: _____ Prov.: _____

Postal Code: _____

Ph: (____) ____-_____

Fax: (____) ____-_____

(to be completed if contact address differs from company address)

Calendar year:

Non Involvement

- In the above indicated calendar year, I did not produce, import, distribute, re-sell, sell or offer for sale leaded gasoline for use in competition vehicles. In this case, please complete this form and return it to the address listed below.

Involvement

- In the above indicated calendar year, I produced, imported, distributed, re-sold, sold or offered for sale leaded gasoline for use in competition vehicles. The reports for these activities are attached.

Confidential

- Pursuant to subsection 313(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, I request that the following information for the above calendar year be treated as confidential (please specify your reasons).

Not Confidential

- I do not request the following information be treated as confidential and I consent to it being released without restriction.

Signature

Name (please print)

Title

Place and date

Please complete, include your records and return to:
Minister of the Environment
Attn: Head, Use Patterns and Controls Implementation Section
Environment Canada
351 St. Joseph Boulevard, 12th Floor
Hull QC K1A 0H3
Fax: (819) 994-0007

Leaded Gasoline For Competition Vehicles
Record Keeping for *Gasoline Regulations*
Canadian Environmental Protection Act, 1999

Leaded Gasoline Import/Production Information

Date	Brand Name	Octane Rating/ Analysis Method ¹	Average Lead Concentration (mg/L)	Quantity Imported (L)	Quantity Produced (L)

1. Please indicate for Octane Rating and Analysis Method: R - Research Octane Number; M - Motor Octane Number; or, A - Anti-Knock Index

Essence au plomb pour véhicules de compétition
Rapports annuels requis en vertu du *Règlement sur l'essence*
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Identification et déclaration de l'entreprise

Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____

Code postal : _____

Téléphone : (____) _____ - _____

Télécopieur : (____) _____ - _____

Renseignements sur la personne-ressource

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____

Code postal : _____

Téléphone : (____) _____ - _____

Télécopieur : (____) _____ - _____

(à remplir si l'adresse diffère de celle de l'entreprise)

Année civile :

Non impliqué

- Au cours de l'année civile susmentionnée, je n'ai pas produit, importé, distribué, vendu ou mis en vente de l'essence au plomb pour alimenter des véhicules de compétition. Dans cette situation, n'envoyez que la présente page dûment complétée, à l'adresse indiquée au bas de la page.

Impliqué

- Au cours de l'année civile susmentionnée, j'ai produit, importé, distribué, vendu ou mis en vente de l'essence au plomb pour alimenter des véhicules de compétition. Les registres pour ces activités sont ci-joints.

Confidentiel

- Conformément au paragraphe 313(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, je demande que les renseignements fournis pour l'année civile susmentionnée, soient considérés confidentiels (précisez vos raisons).

Non confidentiel

- Je ne demande pas que les renseignements fournis soient considérés confidentiels et je consens à ce qu'ils soient diffusés sans restriction.

Signature

Nom (en caractères d'imprimerie)

Titre

Lieu et date

Compléter, inclure le registre et retourner au :

Ministre de l'Environnement

à l'attention de : Chef, Section de l'utilisation des produits et de l'application des contrôles

Environnement Canada

351, boul. Saint-Joseph, 12^e étage

Hull QC K1A 0H3

Télécopieur : (819) 994-0007

Essence au plomb pour véhicules de compétition
Rapports annuels requis en vertu du *Règlement sur l'essence*
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Renseignements concernant l'essence au plomb importée/produite

Date	Marque	Indice d'octane/ Méthode d'analyse ¹	Concentration moyenne de plomb (mg/L)	Quantité Importée (L)	Quantité Produite (L)

1. Indice d'octane et méthode d'analyse : R - Indice d'octane recherche; M - Indice d'octane moteur; A - Indice antidétonant.

Essence au plomb pour véhicules de compétition
Rapports annuels requis en vertu du *Règlement sur l'essence*
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Renseignements concernant l'essence au plomb vendue, revendue et distribuée

Date	Activité ¹	Marque	Indice d'octane/ Méthode d'analyse ²	Concentration moyenne de plomb (mg/L)	Nom et adresse du revendeur ou de la piste/événement (le cas échéant)	Quantité (L)

1. Indiquer s'il s'agit de vente à des revendeurs/distributeurs (VRD), de vente à des pistes/pour des événements (VPE) ou de ventes totales à des utilisateurs individuels (VUI) [autres que des pistes/épreuves].

2. Indice d'octane et méthode d'analyse : R - Indice d'octane recherche; M - Indice d'octane moteur; A - Indice antidétonant.